

VI. — LA CHAPELLE D'AMELGHEM.

A VEZ-VOUS déjà parcouru le chemin qui débouche vis-à-vis de l'église de Meysse et qui relie ce village à la chaussée de Merchtem ?

Il décrit ses zigzags à travers de gras labours, d'une poésie charmante et il est bordé çà et là d'arbres séculaires rappelant ses nobles possesseurs du siècle dernier.

Un conseil : ne l'affrontez qu'en temps sec. Après une période pluvieuse, certains tronçons sont impraticables.

Ce chemin dessert une minuscule bourgade, où abondent les coins agrestes : le hameau d'Amelghem.

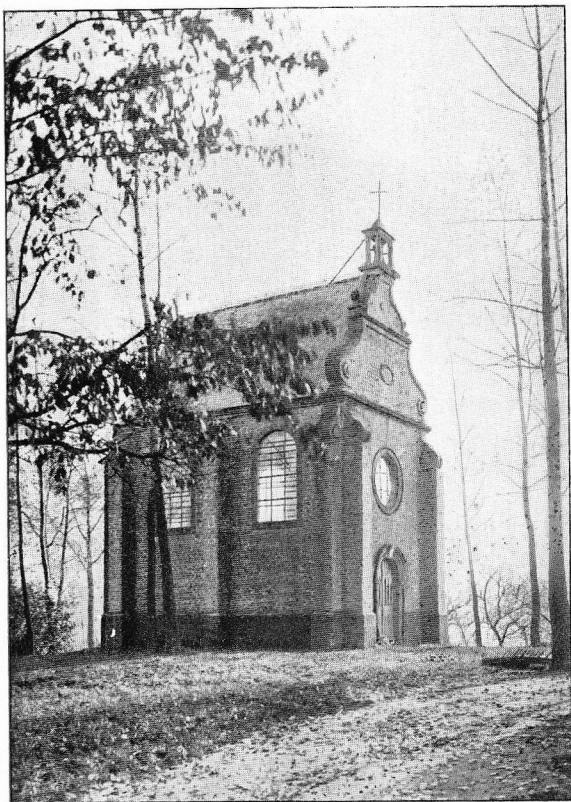
Vous y verrez, sur un monticule bordé d'arbres, une ancienne chapelle, assez remarquable.

Cet oratoire, construit en 1637 par les Prémontrés de Grimberghen, qui possédaient aux environs des biens considérables dès le ^{xii}^e siècle, occupe l'emplacement d'un édifice cité déjà en 1155.

C'est une bâtisse en Renaissance campagnarde et qui est loin d'avoir la même élégance que la chapelle St-Landry.

M^{me} la Comtesse de Beaufort la fit restaurer en 1830, mais les traces de la restauration ne sont plus

apparentes. La toiture est délabrée et l'ornementation intérieure est misérable. Les murs, heureusement, sont assez bien conservés. Aussi pourrait-on, à peu de frais, mettre ce vénérable édifice dans un état décent.



La Chapelle d'Amelghem

M. le Ministre des Beaux-Arts a consulté la Commission Royale des Monuments, afin de savoir si la chapelle d'Amelghem offre un intérêt archéologique suffisant pour justifier son classement parmi les

monuments et l'allocation d'un subside à prélever sur les fonds des beaux-arts, en vue de sa restauration.

La Commission a donné un avis favorable. Nous extrayons de son rapport les lignes suivantes :

L'importance archéologique ou historique de ce modeste oratoire ne nous paraît pas assez marquante pour le mettre sur le même pied que nos grands monuments, mais il n'en est pas moins vrai qu'il constitue un type de construction intéressant du xvii^e siècle ; par cela même son maintien est très désirable.

D'autre part, les petits édifices de ce genre contribuent à l'aspect pittoresque de nos sites et de nos campagnes ; ils en rompent heureusement la monotonie, à certaines époques de l'année surtout. Ils sont comme des fleurs architecturales qu'on ne pourrait sans barbarie, arracher du sol qu'elles embellissent. Cependant, si l'on néglige de prendre des mesures pour leur conservation, ils ne tarderont pas à disparaître successivement.

Comme il nous paraît d'intérêt public de conserver la chapelle précitée, nous ne pouvons que vous engager à entrer en négociation avec les autorités locales afin d'y faire effectuer les travaux d'entretien qu'elle réclame et dans les frais desquels votre département pourrait intervenir généreusement. Après ces premiers travaux, l'entretien annuel serait insignifiant, surtout si on pouvait affecter le bâtiment à une destination quelconque.

Nous profitons de l'occasion, Monsieur le Ministre, pour signaler à votre attention un autre petit édifice de la même époque et également fort intéressant : c'est la chapelle de St-Landry, sous Neder-Over-Heembeek ; elle se trouve dans les mêmes conditions que celle d'Amelghem ; elle revêt même un cachet artistique plus fin. Nous nous faisons un devoir de la recommander également à votre bienveillante sollicitude.

S'il arrivait que les communes ou les fabriques d'églises ne pussent en rien contribuer à la mise en bon état et à l'entretien de ces gracieux édifices, nous nous demandons pourquoi ils ne pourraient pas rentrer dans la catégorie des bâtiments civils, afin d'être entretenus comme tels par l'État. Ainsi, la chapelle Saint-Landry, située à 400 mètres de la route de Bruxelles à Vilvorde, sous Neder-Over-Heembeek, au milieu des promenades bruxelloises, ne coûterait que 3,500 francs pour être remise en bon état et une cinquantaine de francs d'entretien par an. De même, ou à peu près, pour la chapelle d'Amelghem.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Le Président,
CH. LAGASSE DE LOCHT.

C'est à la suite d'une demande de votre serviteur, que la Commission Royale des Monuments a pris la chapelle Saint-Landry sous sa protection. Je l'en remercie sincèrement.

J'aime à croire que M. le Ministre des Beaux-Arts prendra une décision conforme aux conclusions du

rapport de la Commission Royale des Monuments et qu'il assurera la conservation des deux chapelles susvisées(*)).

En allant de Meysse vers Ossel, on remarque, au-delà de la chapelle d'Amelghem, deux grosses fermes : " Grand Amelghem " puis " Petit Amelghem ", bâties par l'abbaye de Grimberghen. La seconde



Masure à Gehucht-Bosch, près d'Amelghem

porte encore un écusson aux armes de cette riche institution. À côté de cette pierre, on en voit une autre, avec cette date : 1776.

(*) Le rapport de la Commission Royale des Monuments date de mai 1897 et, depuis cette époque, rien n'a été fait, si ce n'est que les vandales continuent leur œuvre de destruction.

Une douce routine veut que les restaurations se fassent, en Belgique, 25 à 50 ans trop tard. Elles sont alors plus difficiles et plus coûteuses, mais les autorités n'en ont cure.

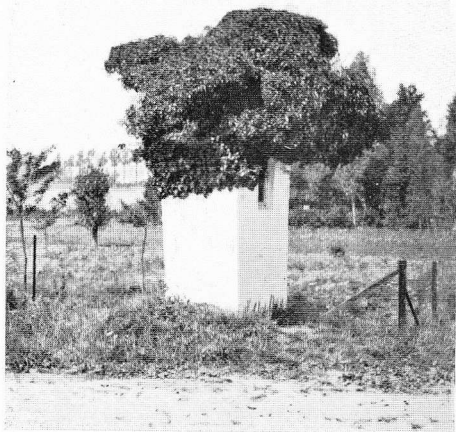
J'espère que le nouveau Ministre des Beaux-Arts, l'honorable M. van der Bruggen, sera plus diligent que son prédécesseur, M. le prometteur De Bruyn.

L'énorme grange de la ferme " Grand Æmelghem " a, dit-on, été édiflée par le diable. Je me demande en vain pourquoi il se serait livré à cette corvée.

À proximité d'Ossel, une maison de campagne surmontée d'un toit à la Mansard et entourée d'un parc magnifique borde la route ; une de ses dépendances, datant de 1701, a une tour carrée coiffée d'un petit dôme. Le domaine, qui était autrefois un fief de l'abbaye de Dilighem, est actuellement la propriété de M. Ænne de Molina, juge de paix à Wolverthem, dont les clients ont souvent, j'imagine, une moins délicate résidence.

La vie a maintenant disparu dans les champs, l'on n'entend plus dans les bocages le gazouillis des oiseaux. La promenade à travers nos fertiles campagnes a nonobstant d'étranges attirances en cette pâle arrière-saison. Le feuillage des arbres se colore de teintes variées allant des verts tendres ou foncés aux jaunes rutilants. Et jusqu'à l'horizon nébuleux, règne le calme qui envahit nos plaines à cette époque de l'année et dont la douce mélancolie s'infiltré jusqu'en nos âmes.

(Octobre 1900).



Une autre chapelle à Æmelghem, couronnée par un lierre centenaire

ARTHUR COSYN

SITES BRABANÇONS

PROMENADES CHAMPÊTRES EN BRABANT

LES ABBAYES BRABANÇONNES



ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES
DE M. LÉON COSYN

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE
DU TOURING CLUB DE BELGIQUE

AUG. BÉNARD, IMP.-EDIT., LIÈGE.

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE
DU « TOURING CLUB DE BELGIQUE »

Sites Brabançons

PAR

ARTHUR COSYN

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES DE M. LÉON COSYN

- I. — Promenades Champêtres en Brabant
- II. — Les Abbayes Brabançonnnes
- III. — La Toponymie du Brabant.



LIÈGE

AUG. BÉNARD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Rue Lambert-le-Bègue, 13

À

MM. LÉON DOMMARTIN

JULES CARLIER

PAUL SAINTENOV

LÉON ABRY

H. CARTON DE WIART

H. FIERENS-GEVÆERT

A. HEINS

À tous les défenseurs du patrimoine artistique
et pittoresque du pays.

Hommage reconnaissant d'un fervent de nos sites

A. C.



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface	V à XI

PROMENADES CHAMPÊTRES EN BRABANT :

I. Lelle	1
II. Perck	7
III. Bodeghem, Zierbeck et Wambeek	15
IV. Neder-over-Heembeek	25
V. La Chapelle St-Landry	35
VI. La Chapelle d'Amelghem	41
VII. Careveld	47
VIII. Cortenberg et Everberg	51
IX. Tervueren et Stockel	65
X. Linkebeek	81
XI. Les Environs de Tourneppe	91
XII. Wolverthem	101
XIII. Les Environs de Meysse et de Brusseghe	105

LES ABBAYES BRABANÇONNES :

Généralités	117
I. La Cambre, Val-Duchesse et Rouge-Cloître	119
II. Groenendaël	129
III. Sept-Fontaines	135
IV. Villers-la-Ville	143
V. Cortenberg	153
VI. Parc	157
VII. Afflighem	163
VIII. Grimberghen	171
IX. Dilighem	185
X. Grand-Bigard	191

LA TOPONYMIE DU BRABANT	I à XXIII
-----------------------------------	-----------